

LA BELGIQUE ROMANE: UNE RICHE MOSAÏQUE LINGUISTIQUE À SAUVEGARDER

ANDRÉ BÉNIT

Universidad Autónoma de Madrid

Comme le signalait récemment Benoît Peeters, commissaire de l'exposition « *Tu parles ! ? Le français dans tous ses états*, « riche d'un passé exceptionnel, la langue française rencontre des questions éminemment contemporaines, comme la reconnaissance des langues régionales, la réforme de l'orthographe ou la féminisation des noms de métier » (Peeters, 2000: 11-12). Nul n'ignore que les défis qui, en ce début de troisième millénaire, guettent la langue française sont multiples et fort variés. Celui que Peeters pointe ici en premier lieu -et sans doute ne s'agit-il pas que d'un simple hasard- est celui que nous aborderons dans les pages qui suivent. Pour ce faire, nous nous centrerons sur l'histoire et la situation actuelle des parlers régionaux d'une des plus anciennes communautés francophones *périphériques* : la Wallonie, dont les habitants, encore très majoritairement dialectophones il y a moins d'un siècle, ont, en quelques décennies à peine, de gré ou de force, substitué leur(s) idiome(s) maternel(s) par une langue « noble », au prestige incontesté. A quel coût ? Car cette francisation assez brusque n'alla pas sans provoquer quelque douloureux malaise linguistique et identitaire.

Située au coeur géographique de l'Union européenne, la région wallonne,¹ qui s'étend sur un peu moins de 17.000 km² et compte quelque 3.300.000 habitants, n'est nullement, malgré les apparences et ce que peuvent imaginer ceux qui la traversent en empruntant un des réseaux autoroutiers les plus denses au monde, une région homogène. Elle est, comme la définit justement Michel Francard, « une terre de contrastes » (Francard, 2000: 3), de forts contrastes pourrait-on préciser, et ce tant du point de vue géographique et économique que (socio)linguistique.

Ce territoire le plus septentrional de la Romania, un espace politiquement et juridiquement des plus morcellé à l'ère féodale, ce qui empêcha que s'y développât un sentiment d'appartenance à un grand ensemble politique et engendra des particularismes que les quelques tentatives d'intégration ultérieures ne purent gommer que partiellement, ne connut une première unification réelle qu'à l'époque moderne, sous l'égide de la France. Les deux décennies (1795-1815) durant lesquelles les futures provinces belges² (qui, auparavant, avaient souffert les occupations espagnole et autrichienne) élargirent l'Hexagone vers le Nord, marquèrent profondément le pays dans ses structures administratives et juridiques mais aussi dans sa langue et sa culture ; c'est assurément de cette époque que date la francophilie des provinces wallonnes.

UNE TERRE ROMANE MILLÉNAIRE

La Wallonie constitue en effet une terre romane millénaire, où le français fit très tôt une brillante apparition. Car, comme le souligne André Goosse (1999: 76), des juges impartiaux -non belges- ne rattachent-ils pas à la Belgique romane trois des plus anciens monuments littéraires 'français' : la *Cantilène de sainte Eulalie* (vers 882), les fragments du *Sermon sur*

1. La Wallonie comprend les cinq provinces francophones : le Hainaut (Charleroi, Mons, La Louvière, Tournai), Liège (Liège, Verviers), le Luxembourg (Arlon), Namur et le Brabant wallon (Wavre, Louvain-la-Neuve).

2. Y compris la principauté de Liège restée indépendante pendant plus de huit siècles.

Jonas (Xe siècle) et la *Vie de saint Léger* (XIe siècle) ? Il semble que ce soit bien du nord du domaine d'oïl que proviennent ces premiers textes rédigés en une langue vulgaire composite;³ c'est en effet au Hainaut que les spécialistes rattachent géographiquement les deux premiers documents mentionnés ; le troisième, pour sa part, offre des traits linguistiques wallons indiscutables bien que la copie conservée du début du XIe siècle soit poitevine. « Du point de vue de l'histoire de la langue, les essais de reconstitution du plus ancien état du français s'effectuent donc largement à partir de documents issus de nos régions » (Thiry, 1997: 103). On notera par ailleurs que, quoiqu'il faille attendre la fin du XIIe siècle pour y voir apparaître les premiers documents administratifs en français, les régions wallonnes se distinguent ici aussi par leur précocité : le plus ancien document de ce type daté et conservé en langue d'oïl est la charte-loi de Chièvres dont l'original remonte à 1194.⁴ Ainsi, ces régions qui, tant dans le domaine littéraire qu'administratif, ont joué « un rôle important dans le développement de la « langue rustique romane » appelée à supplanter progressivement le latin » (Francard, 2000: 10), font partie de la première Francophonie, longtemps avant les provinces méridionales (le domaine d'oc) de la France politique d'aujourd'hui.

LES PARLERS ROMANS ENDOGÈNES

La frontière linguistique qui traverse la Belgique actuelle d'ouest en est et la divise en deux aires culturelles bien différenciées date du haut Moyen Age. En effet, dès la moitié du IVe siècle de notre ère, des populations germaniques s'installèrent massivement dans la partie septentrionale de ce territoire, en gommèrent la civilisation romaine pour y diffuser des dialectes germaniques encore en usage aujourd'hui. C'est dire que la latinisation des populations 'belges', suite à la conquête de la Gaule entreprise par Jules César au Ier siècle A.C.N., ne perdurera qu'au sud de cette démarcation : dans cette aire méridionale qui restera de langue et de culture romanes, les Francs ne purent dominer les populations gallo-romaines qui sont, elles, à l'origine des parlers d'oïl autochtones. Car, avant de séparer des langues standard : le néerlandais en Flandre et le français en Wallonie, cette frontière, dont le tracé originel ne fut pratiquement pas modifié au cours des âges, était initialement dialectale. Dans l'ancienne Gaule -comme d'ailleurs dans le reste de l'ex-Empire romain où les migrants germaniques ne réussirent pas à imposer leurs idiomes-, le latin parlé s'émietta en une infinité de dialectes et de patois, tout en y conservant des traces des parlers celtiques précédemment évincés et en y absorbant nombre d'éléments apportés par les Germains. Ainsi donc, les parlers d'oïl pratiqués en Belgique romane, s'ils sont marqués autant par un substrat celtique que par un superstrat germanique, y sont les continuateurs directs du latin vulgaire (d'où l'appellation de « *parlers romans endogènes* » (Francard, 2000 : 10)).

LA SEGMENTATION DIALECTALE WALLONNE

Dès le XIXe siècle, alors que leur usage était encore généralisé, les parlers belgo-romans retinrent l'attention passionnée de plusieurs philologues belges et étrangers. Témoin de ce mouvement la publication, en 1845, du premier volume du *Dictionnaire étymologique de la langue wallonne* de Charles Grandgagnage ainsi que la fondation de la *Société de Langue et de Littérature wallonnes* (connue sous cette dénomination depuis 1946, après avoir été la *Société*

3. Elle mêle des traits communs à plusieurs régions du domaine d'oïl et des particularités dialectales. Ces textes qui contiennent des formes caractéristiques des parlers romans de Wallonie constituent donc les premiers témoignages sur ces mêmes parlers.

4. Cette convention passée entre les seigneurs du lieu et la population de ce petit bourg hennuyer précède de plus d'un demi-siècle la première charte parisienne en langue vulgaire (1254).

Liégeoise de Littérature wallonne à sa création en 1856, puis la *Société de Littérature wallonne* en 1910): « Alors que le dialecte était, dans certains milieux, méprisé, voire combattu, des gens venant pour la plupart de la bourgeoisie, des gens sérieux, instruits, érudits même, témoignent publiquement que le parler populaire mérite d'être cultivé, voire étudié. [...] la Société deviendra rapidement un lieu privilégié des études dialectales » (Goosse, 1998: 68-69). Cet intérêt hâtif, qui ne s'est point démenti par la suite et s'est concrétisé notamment dans la confection du très volumineux *Atlas Linguistique de la Wallonie* -toujours en cours de publication sous la direction du professeur liégeois Jean Lechanteur-, explique que ces parlers soient aujourd'hui parmi les mieux décrits des dialectes gallo-romans.

Certes, contrairement aux limites, bien tranchées, entre les langues appartenant à des familles linguistiques différentes -telles que le néerlandais et le français-, celles que l'on observe à l'intérieur même des domaines linguistiques sont beaucoup plus floues et difficiles à tracer. Comme l'indique Lechanteur, « une marque évidente de la difficulté à cerner géographiquement un dialecte nous est donnée par les variations importantes des points de vue sur la question ainsi que par l'impossibilité où l'on se trouve de répartir clairement les patois de certaines régions dans telle famille dialectale plutôt que dans telle autre » (Lechanteur, 1997: 84).

Les dialectologues s'accordent néanmoins sur le fait que les langues d'oïl actuellement en usage en Wallonie sont au nombre de quatre: le wallon, le picard, le lorrain et le champenois. Précisons, avec Francard, que « ces dialectes de Wallonie ne sont pas des variantes du français et sont donc à distinguer du français régional: français (régional), wallon, picard, lorrain, champenois sont issus du même tronc commun mais présentent, depuis le XIIIe siècle, une histoire linguistique distincte » (Francard, 1993: 318). On notera d'ailleurs, dans la description qui suit, que, tandis que l'aire linguistique du wallon se borne pratiquement au seul espace de la Wallonie actuelle, celles du lorrain, du picard et du champenois prolongent, en Belgique romane, des aires essentiellement hexagonales:

1. Le wallon: il couvre la majeure partie de la Belgique de tradition romane, mais il est également parlé en France dans le couloir de Givet, Fumay, Revin. Les dialectologues considèrent que le domaine wallon proprement dit est constitué de deux zones relativement homogènes d'un point de vue linguistique: d'une part, l'est-wallon (ou liégeois) qui couvre une part importante des zones romanes de la Province de Liège; d'autre part, le centre-wallon (ou namurois) qui se prolonge vers l'Ardenne et le Brabant. Deux zones, plus hétérogènes, se situent à la jonction de deux grands domaines linguistiques: l'ouest-wallon, ou « wallo-picard » (Nivelles, Charleroi, Philippeville), et le sud-wallon, ou « wallo-lorrain » (Province de Luxembourg). Comme l'indiquent leurs noms, ces deux dernières zones -qui « ne présentent pas de traits linguistiques originaux, mais une organisation spécifique, variable selon les endroits, des caractéristiques qu'elles partagent avec les régions voisines » (Francard, 2000: 18)-, constituent un espace transitoire avec les parlers romans contigus, dont l'aire principale se trouve en France.
2. Le picard: il couvre une aire très vaste comprenant, en Belgique, l'Ouest du Hainaut (arrondissements de Tournai, Ath, Mons, Soignies, et, en partie, de Thuin), et, en France, les départements du Nord (à l'exception d'une zone flamande), du Pas-de-Calais, de la Somme, une partie de l'Oise. Pierret précise que « le picard de Wallonie est parfois appelé le *rouchi*. A l'origine, *rouchi* était le sobriquet des habitants de Valenciennes, d'après la manière de dire « ici », puis il a désigné le parler de la région » (Pierret, 1998: 25).
3. Le lorrain: il est parlé dans les départements de Meurthe-et-Moselle, de la Meuse et des Vosges ainsi qu'en quelques endroits des départements voisins. En Belgique où, depuis le XIXe siècle, il est connu sous le nom de *gaumais*, ce dialecte déborde dans le Sud de la

Province de Luxembourg ; son extension y coïncide grosso modo avec celle de la Gaume, c'est-à-dire l'arrondissement de Virton ; dans le nord-ouest de cette zone, dans la région de Chassepierre et de Muno, apparaissent cependant déjà quelques traits champenois.

4. Le champenois : en France, il est parlé dans l'Aube, dans certaines parties des Ardennes, en Marne et en Haute-Marne ; en Belgique, il est encore en usage dans quelques villages de la basse-Semois, à la limite méridionale des provinces de Namur et de Luxembourg (Bohan, Bagimont, Pussemange, Sugny, Corbion, Membre).

Signalons, par ailleurs, en ce qui concerne la chronologie de la fragmentation linguistique de la Belgique romane, que si, dès avant 800, « la segmentation dialectale du nord de la Gaule se dessinait dans ses grandes lignes » (Remacle, 1992: 165), dès la fin du premier millénaire, les parlers wallons se distinguaient franchement des autres parlers d'oïl ; l'individualisation de certains sous-ensembles s'accroîtra jusqu'au XVe siècle ; la proximité entre la langue des textes de cette époque et les parlers modernes indique qu'après 1600, les dialectes belgo-romans ne subirent plus de transformation radicale.

La difficulté de déterminer les causes exactes de la fixation des limites justifie l'existence de plusieurs hypothèses -pas forcément contradictoires. Il semble bien que la fragmentation du domaine wallon ait conservé l'empreinte d'anciennes divisions administratives romaines, perpétuées par l'Église dans l'organisation en diocèses : ainsi le wallon proprement dit correspondrait-il approximativement au diocèse de Liège, le picard, le lorrain et le champenois respectivement à ceux de Cambrai, Trèves et Reims. Des frontières géographiques naturelles doivent également être mentionnées, comme ces étendues forestières et marécageuses qui séparaient les domaines est-wallon et sud-wallon, ou les massifs boisés entre l'Ardenne (sud-wallon) et la Gaume (lorrain). Ajoutons-y des frontières politiques anciennes : la frontière entre la principauté de Liège, d'une part, le comté de Namur et le duché de Brabant, d'autre part, correspond assez exactement au gros faisceau de traits différenciateurs séparant, le long de la Meuse, le liégeois et le namurois ; la frontière orientale du picard ressemble à celle de l'ancien *Pagus Hainoensis*, le futur Hainaut.

L'IRRÉSISTIBLE FRANCISATION DE LA WALLONIE

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, en ce début de XXIe siècle, il est tout à fait possible de parcourir la Wallonie en n'y entendant parler que le français. Cette situation, naguère impensable, témoigne d'une double évolution : la francisation de l'ensemble du territoire wallon et l'éradication implacable de son patrimoine linguistique séculaire. Comme le signale Francard, bien que des changements du même ordre soient intervenus dans de nombreuses régions, notamment de l'Hexagone, « ceux-ci se sont produits à date suffisamment récente en Wallonie pour qu'on puisse en mesurer aujourd'hui encore l'impact sur les pratiques et les représentations linguistiques des locuteurs » (Francard, 1997: 229).

Certes, comme dans les autres régions du domaine d'oïl, dès le Moyen Age, le français s'imposera progressivement en Wallonie comme langue écrite et s'y substituera au latin auprès des élites. Coexisteront alors, et pour longtemps, une langue écrite suprarégionale réservée à des fonctions de prestige et quantité d'usages locaux essentiellement voués à des communications orales informelles. Il faudra attendre le siècle de Charles-Quint pour voir évoluer cette situation dans laquelle classes privilégiées et populaires partageaient l'usage exclusivement oral des langues régionales : « la hiérarchie entre les langues en présence était fonctionnelle, c'est-à-dire liée aux domaines de communication, plutôt que sociale. Elles apparaissaient aux locuteurs cultivés [bilingues] comme complémentaires, plutôt que concurrentes » (Francard, 2000: 11).

Le XVI^e siècle représente un tournant dans l'histoire linguistique de ce territoire : langue jusqu'alors essentiellement écrite, le français conquiert peu à peu le domaine des communications orales, tandis que la langue régionale commence à être transcrite et que la littérature dialectale voit le jour. Cette émergence graduelle d'un bilinguisme français-wallon dans un nombre croissant de situations de communication, et particulièrement à l'oral, varia, bien entendu, de façon considérable en fonction du milieu -privilegié ou populaire, urbain ou rural. Inévitablement, une telle évolution provoquera une réévaluation des rapports hiérarchiques entre le français et les idiomes régionaux : à la complémentarité succède une concurrence fonctionnelle (quelle langue parler dans telle situation de communication ?) aux implications sociales évidentes. Certes, seules les couches supérieures, qui maîtrisaient la communication en français et en langue régionale, avaient à gérer cette nouvelle donne ; car, dans les communautés rurales comme dans les milieux populaires urbains, le monolinguisme dialectal prédominera jusqu'à la fin du XIX^e siècle. Dès ce moment, signale Francard (2000: 13), la diffusion de l'idéologie jacobine et la progression du français au-delà des couches élitaires crispent les rapports entre les langues en présence. Dans cette puissante Belgique encore aux mains d'une bourgeoisie francophone ne doutant guère de sa supériorité intrinsèque ni de celle de sa langue, des voix s'élèveront cependant pour dénoncer l'étiollement des dialectes et formuler le déchirant dilemme : le patrimoine linguistique ancestral du peuple wallon devait-il être sacrifié sur l'autel du français ou, au contraire, être défendu contre cette langue qui le menaçait d'étouffement ? Ainsi, à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, des intellectuels du cru poseront explicitement la question du choix d'une langue pour leurs concitoyens. On le constate, à ce moment-là, l'adoption du français comme future langue commune de la Wallonie ne semblait pas rallier tous les suffrages ! Et si la situation se décanta finalement en sa faveur, c'est pour des motifs qui, écrit Francard, ne sont pas tous inspirés par un attachement viscéral à la langue de Voltaire : le Mouvement wallon, qui se développe parallèlement au Mouvement flamand aux alentours de 1880, privilégiera le français notamment parce que celui-ci était seul apte à s'ériger en « commun dénominateur linguistique » de tout le royaume, un honneur que ne pouvait briguer aucun des dialectes wallons ou flamands. Cela ne veut pas dire « qu'il y aurait eu, à un moment de l'histoire récente de la Wallonie, un mouvement majoritaire qui aurait remis en question l'hégémonie du français sur les langues régionales. Il faut beaucoup plus que des motivations anti-flamandes pour renverser une relation séculaire de type diglossique entre les variétés linguistiques en présence depuis le Moyen Age. Mais on peut souligner que les Wallons ne disposaient pas encore, il y a moins d'un siècle, d'une identité linguistique 'francophone' clairement affirmée » (Francard, 1998: 17).

Dès le début du XX^e siècle, le paysage linguistique et culturel de la Wallonie, urbaine d'abord, rurale ensuite, connaît donc une profonde révolution : quelques décennies suffiront pour liquider l'espèce majoritaire des unilingues wallonophones et la remplacer par une majorité d'unilingues francophones. Dans cette marche inexorable et forc(en)ée vers l'unilinguisme français, l'enseignement primaire obligatoire, mis en place en Belgique dès après la Première Guerre mondiale, jouera un rôle capital : en Belgique francophone comme d'ailleurs dans nombre de régions françaises et francophones périphériques, afin d'assurer la primauté du français dont elle sera le facteur de pénétration par excellence, l'école préconisera en effet d'éradiquer les parlers régionaux, sous prétexte⁵ qu'ils constituaient une lourde entrave à

5. Au début, sans doute s'agissait-il d'une intention louable.

l'apprentissage du « bon » français et, par voie de conséquence, à toute promotion sociale dont il était le sésame. Sans doute ne serait-il pas inutile de rappeler ici que les études sociolinguistiques menées récemment en Belgique francophone ont démontré la forte responsabilité de l'institution scolaire dans la diffusion du sentiment d'insécurité linguistique, elle qui non seulement assit et conforta l'hégémonie du français en Wallonie mais développa en outre, chez les Wallons, la (mauvaise) conscience d'un écart -pratiquement insoluble- entre *la* variété soi-disant légitime (*le* français « de France ou de Paris ») et *les* usages attestés en Communauté française de Belgique (des français prétendument « abâtardis » par des wallonismes, voire par des flandricismes !); c'est dire qu'en Wallonie, une fois les langues régionales refoulées par le français, « c'est la conscience d'une identité négative face au français (de France) qui s'est imposée » (Francard, 1995: 44). D'autres facteurs doivent être avancés, qui expliquent le recul des parlers endogènes, tels que la modification profonde du mode de vie, le brassage accru des populations, le développement des communications et des médias,...

Il va de soi que la progression du français et le recul des dialectes se firent par degrés, à des rythmes fort différents en milieu urbain ou en milieu rural, dans les classes socioculturellement favorisées -lesquelles abandonneront beaucoup plus rapidement et définitivement les parlers régionaux- ou dans les couches populaires. Ainsi, dans les quartiers populaires des villes wallonnes et dans les communautés villageoises, durant l'entre-deux-guerres, le français ne sortait-il pratiquement pas de l'enceinte scolaire. C'est dire qu'il y eut assez longtemps un large bilinguisme français-wallon. « Jusque dans l'entre-deux-guerres, le dialecte reste le principal instrument d'intégration des classes laborieuses : ce n'est pas à la communauté des parlant français mais à celle des dialectophones que les migrants s'intègrent naturellement », signale Klinkenberg (1999b: 512 ; 2000: 344) pour qui il serait téméraire de parier sur la mort du dialecte, cent fois annoncée, voire programmée. Véhicule de la convivialité et de l'intimité, vecteur d'une littérature raffinée -« que le peuple ne lit pas » (Goosse, 1999: 78)-, il reste aujourd'hui encore un solide instrument d'identification.

LA DIGLOSSIE FRANCO-WALLONNE

« Nombre de Wallons wallonnants n'utiliseront leur dialecte qu'avec des personnes qu'ils connaissent bien : langue de solidarité ; en dehors de ces situations, ils recourront au français, langue de pouvoir » (Klinkenberg, 1999a: 45). En Wallonie, où cette langue de prestige, longtemps réservée à l'éducation religieuse, à l'administration, à l'enseignement et aux moyens de communication, s'imposa aux dépens des parlers régionaux, c'est-à-dire moyennant leur relégation au rang inférieur de *sociolectes*, le bilinguisme français-wallon se mua tôt en une diglossie franco-wallonne (variété dominante *vs* variété dominée) que Francard qualifie de « conflictuelle » :

les Wallons dans leur majorité tiennent aujourd'hui encore un discours contradictoire, caractéristique de ce que l'on appelle le « conflit diglossique » : ils y expriment à la fois des représentations stigmatisant la variété dominée (« le wallon, c'est la langue des paysans et des ouvriers ») et des représentations qui engendrent, dans un mouvement de compensation, une mythologie flatteuse pour cette même langue, laquelle se voit parée de qualités (beauté, harmonie, intimité, chaleur, proximité des êtres et des choses de la vie quotidienne, etc.) refusées à la variété dominante (Francard, 2000: 15).

Assurément, cette « diglossie conflictuelle » est un élément à ne pas négliger dans la description du français en Wallonie. Des recherches que le groupe *Valibel* (*Variétés linguistiques en Belgique*) de l'Université catholique de Louvain mène depuis quelques années dans le domaine des représentations linguistiques se dégage de plus en plus nettement la conclusion

« que la béance ouverte par l'éradication des parlers régionaux de la Wallonie n'a jamais été comblée totalement par le français; que de multiples fonctions, assumées autrefois par ces parlers, n'ont pas été relayées par la langue qui les avait phagocytés » (Francard, 1995: 44, n.30). Car cette langue que les Wallons, faisant fi de leur identité linguistique, ont adoptée était certes déjà bien en usage dans leur région, mais sans doute pas au point de pouvoir y remplir pleinement le rôle de langue maternelle et de solidarité. Ce 'mal-être' linguistique et identitaire, qui affecte non seulement ceux qui ont parlé les parlers régionaux mais aussi ceux à qui cette pratique fut proscrite, commence seulement, selon Francard, à se dissiper chez les jeunes d'aujourd'hui.

Pour le sociolinguiste de Luttrebois (Bastogne), qui a longuement étudié les effets négatifs de situations révélant un déficit de légitimité linguistique et qui appelle de ses vœux « une légitimation du français tel qu'il est en usage en Wallonie (ainsi que dans toute autre région de la francophonie) -de telle manière que, rompant avec leur insécurité linguistique, les Wallons s'identifient comme francophones à part entière, c'est-à-dire se reconnaissent dans une culture, dans une histoire et dans une langue qui leur appartiennent vraiment » (Francard, 1998: 19-20), il est urgent de tirer les leçons du passé :

Pour la Wallonie, le développement d'une identité collective est une nécessité prioritaire. Son avenir économique, politique et culturel en dépend, surtout s'il est à négocier dans la perspective d'une plus grande autonomie avec la Flandre. Seule une Wallonie à forte conscience identitaire pourrait survivre à l'éclatement de l'État belge et trouver les ressources nécessaires pour choisir son destin. La Flandre lui en a apporté la démonstration (Francard, 1995: 45).

LA VITALITÉ ACTUELLE DES DIALECTES

La Wallonie germanophone

La pratique du français étant répandue d'un bout à l'autre de la Wallonie, on oublie trop souvent que sur ce territoire linguistiquement hétérogène coexistent deux langues officielles: le français et l'allemand, et deux familles de parlers régionaux: des parlers germaniques qui ont globalement bien mieux résisté que leurs homologues romans face à la progression du français. Si, à l'ouest, dans la région de Mouscron-Comines-Warneton, parfois encore appelée « Flandre wallonne » -elle fit partie intégrante de la Flandre jusqu'en 1963-, ne survivent que quelques îlots flamands, à l'est et au sud-est, la communauté germanophone, composée de quelque 70.000 personnes, pratique non seulement une autre grande langue de culture : l'allemand standard, mais aussi des dialectes continuateurs du francique : le francique ripuaire à l'est (région de La Calamine, Eupen et Saint-Vith) et le francique mosellan au sud-est (région de Martelange, Arlon). Face aux « grandes » langues que sont l'allemand et le français, ces parlers germaniques y remplissent des fonctions comparables à celles des parlers d'oïl en Wallonie francophone ; leur vitalité ne semble cependant pas plus menacée que leur valeur identitaire.

La Wallonie francophone

Bien que les dialectologues ne disposent d'aucune étude précise sur l'usage et la connaissance actuels des parlers belgo-romans, il ne fait aucun doute que les compétences linguistiques dialectales des locuteurs wallons sont, depuis quelques décennies, en très nette régression. Certes, de l'avis des observateurs, l'ampleur du déclin n'est pas identique dans toutes les couches sociales ni dans toutes les régions ; toutefois, quoique leur étiolement ne se manifeste pas avec la même intensité d'un bout à l'autre de la Wallonie, les dialectes, partout gravement

touchés et menacés dans leur survie et/ou leur originalité, constituent un riche patrimoine culturel et humain en péril.

Une enquête écrite, menée en 1920, à la demande de l'*Assemblée wallonne*, auprès des administrations communales par Joseph-Maurice Remouchamps, montrait qu'au lendemain de la Première Guerre et alors que les premiers effets de l'instruction primaire obligatoire ne se faisaient pas encore ressentir, les parlers belgo-romans étaient pratiqués par plus de 80% de la population ; c'est dire qu'ils jouissaient à l'époque d'une santé exceptionnelle.

Les évaluations récentes et portant sur l'ensemble du territoire wallon offrent des résultats fort divergents, puisque le nombre des locuteurs pratiquant à l'heure actuelle un parler régional varie, selon les sources, de 820.000 à 1.200.000 personnes, soit de 25 à 37% de la population (Francard, 2000: 33) ; elles permettent cependant de constater que, des quatre langues d'oïl endogènes, c'est le wallon qui résiste le mieux, suivi d'assez loin par le picard ; le gaumais est, lui, en pleine décomposition ; quant au champenois, il n'est plus parlé que par quelques personnes.

Des enquêtes menées en milieu rural -où les dialectes se sont beaucoup mieux maintenus qu'en milieu urbain- indiquent que l'unilingue « wallon » (quel que soit le dialecte envisagé) a définitivement disparu ; que si, dans ces communautés, un peu moins de la moitié de la population peut encore être considérée comme pratiquant un bilinguisme actif, l'immense majorité de ces locuteurs sont nés avant la Deuxième Guerre ; que le taux de bilinguisme et le niveau de scolarisation sont inversement corrélés ; et qu'à âge, scolarisation et statut socioprofessionnel comparables, les femmes, qui furent les premières à délaisser la pratique des parlers régionaux, offrent un taux de bilinguisme inférieur à celui des hommes. Les enquêtes portant sur les compétences des Wallon(ne)s de 20 à 30 ans révèlent que, si *grosso modo* la moitié d'entre eux/elles affirment posséder une compétence passive satisfaisante, seuls 10% considèrent comme bonne leur compétence active ; comme pour la génération de leurs parents et grands-parents, le niveau de scolarisation et le milieu d'origine de ces jeunes locuteurs/locutrices constituent des paramètres importants.

On le constate, même si elles doivent être traitées avec infiniment de précaution, les données fournies par ces dernières enquêtes traduisent, toutes, la formidable chute du taux de connaissance, particulièrement active, des langues d'oïl en Wallonie. C'est dire que l'horizon dialectal n'y est guère réjouissant : « le taux de bilinguisme actif chez les jeunes est tel que les Wallons capables de s'exprimer dans l'une des langues régionales risquent de se réduire à une infime minorité au seuil de ce troisième millénaire » ; tel est le diagnostic posé par Francard pour qui il convient cependant de nuancer le constat, car, dit-il, le nombre de Wallons en contact régulier ou épisodique avec un parler régional reste assez élevé ; et « sans doute est-il encore possible de prendre appui sur cette compétence passive pour mettre en place une politique volontariste de réapprentissage. En outre, le potentiel de sympathie et d'intérêt que suscitent les langues régionales tend à s'accroître, comme en témoigne leur présence dans la vie associative et culturelle » (Francard, 2000: 34).⁶ De même pour Pierret, « bien malin qui pourrait prévoir l'avenir : au siècle dernier déjà, on prédisait la mort toute proche de nos dialectes. La situation actuelle est évidemment plus préoccupante, mais ces mourants ont encore vécu de beaux moments » (Pierret, 1998: 35)

6. En ce qui concerne les langues régionales de Wallonie dans la vie associative et culturelle, dans l'enseignement, dans les médias, dans les pratiques religieuses..., consulter Francard (2000: 35 et sv).

EPILOGUE

Avant d'écouter, en guise d'épilogue à ce rapide survol de la riche mosaïque linguistique wallonne, les paroles du professeur Louis Chalon, alias Cléante, signalons d'une part, que fin 1990, la malnommée « Communauté française de Belgique » promulgua un décret assurant enfin un statut officiel à ses « langues endogènes régionales » (romanes et germaniques) et prescrivant, à leur égard, des devoirs de préservation et de soutien à leur étude scientifique comme à leur mise en valeur; d'autre part, qu'en mars 1991 fut créé par arrêté le *Conseil des langues régionales endogènes*, un organe consultatif ayant, entre autres missions, celles de conseiller les autorités politiques sur les mesures à adopter pour protéger et promouvoir ledit patrimoine et de prendre toutes les initiatives utiles dans les domaines de l'édition comme de l'aide scientifique et technique aux auteurs.

A l'époque de la Révolution française, et même à la charnière des XIX^e et XX^e siècles, les gens dont le français était la langue usuelle étaient loin d'être majoritaires dans nos régions -c'était d'ailleurs aussi le cas dans la plupart des provinces françaises- et l'on peut comprendre que les autorités d'alors aient considéré les langues régionales comme de dangereuses rivales pour le français, langue officielle de l'Etat. Mais aujourd'hui, près d'un siècle après l'instauration de l'enseignement obligatoire, il ne reste plus d'unilingues wallons ou picards. La communication indispensable pour les besoins de la vie quotidienne est désormais assurée par le français ; les langues régionales ont changé de fonction, elles sont devenues objets d'étude, véhicules de l'affectivité et signes d'appartenance à une communauté et à un lieu précis de la francophonie. Elles ont aussi changé de statut : loin d'être tenues pour des idiomes à combattre, elles sont aujourd'hui reconnues comme des éléments importants de notre patrimoine culturel.

Tous les linguistes en conviennent aujourd'hui, il n'existe pas *un* français, mais *des* français, différents selon les régions, spécialement dans l'usage oral. Cette diversité s'explique en grande partie par l'influence des langues régionales. Une oreille quelque peu exercée repère aisément des traces de cette influence, même chez des locuteurs d'un haut niveau d'instruction et incapables souvent de s'exprimer peu ou prou dans le dialecte local. Et nul ne peut décrire correctement le français de Belgique sans se référer régulièrement aux langues régionales sous-jacentes (Cléante, 2000: 12-13).

BIBLIOGRAPHIE

- CLÉANTE (2000) *Tours et expressions de Belgique. Prononciation, grammaire, vocabulaire*, Bruxelles, Duculot, Coll. 'entre guillemets'.
- FRANCARD, M. (1993) « Entre *Romania* et *Germania* : la Belgique francophone », in ROBILLARD, D. de et BENIAMINO, M. (éds) (1993) *Le français dans l'espace francophone*, Paris, Champion, pp.317-336.
- FRANCARD, M. (1995) « Nef des Fous ou radeau de la Méduse ? Les conflits linguistiques en Belgique », in FATTIER, D. et GADET, F. (éds) « Situations du français », *LINX*, 33-2, pp.31-46.
- FRANCARD, M. (1997) « Le français en Wallonie », in BLAMPAIN, D., GOOSSE, A., KLINKENBERG, J.-M. et WILMET, M. (dir.) *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, pp.229-237.
- FRANCARD, M. (1998) « La légitimité linguistique passe-t-elle par la reconnaissance du statut de variété 'nationale' ? Le cas de la Communauté française Wallonie-Bruxelles », *Revue québécoise de linguistique*, vol. 26, 2, pp.13-23.

- FRANCARD, M. (2000) *Langues d'oïl en Wallonie*, Bruxelles, Bureau européen pour les langues moins répandues, Langues européennes, 9.
- GOOSSE, A. (1998) « Histoire cavalière de la dialectologie wallonne », *La Revue générale*, 5, pp.67-72.
- GOOSSE, A. (1999) « Le français et les Belges : mille ans d'histoire », in JOUVE, E. et DREYFUS, S. (dir.) *Belgique. Wallonie-Bruxelles. Une littérature francophone, Actes du Huitième Colloque international francophone du Canton de Payrac et du Pays de Quercy*, Paris, Les colloques de l'A.D.E.L.F., Volume VIII, pp.75-80.
- KLINKENBERG, J.-M. (1999a) *Des langues romanes. Introduction aux études de linguistique romane*, Paris, Bruxelles, Duculot, Coll. 'Champs linguistiques'.
- KLINKENBERG, J.-M. (1999b) « La francophonie septentrionale. Belgique francophone, Québec, Suisse romande », in CHAURAND, J. (dir.) *Nouvelle histoire de la langue française*, Seuil, pp.503-543.
- KLINKENBERG, J.-M. (2000) « W comme Wallonie, Bruxelles, Flandre », in CERQUIGLINI, B., CORBEIL, J.-Cl., KLINKENBERG, J.-M. et PEETERS, B. (dir.) « *Tu parles ! ? Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, pp.341-350.
- LECHANTEUR, J. (1997) « Les dialectes », in BLAMPAIN, D., GOOSSE, A., KLINKENBERG, J.-M. et WILMET, Marc (dir.) *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, pp.81-102.
- PEETERS, B. (2000) « Avant-propos », in CERQUIGLINI, B., CORBEIL, J.-Cl., KLINKENBERG, J.-M. et PEETERS, B. (dir.) « *Tu parles ! ? Le français dans tous ses états*, Paris, Flammarion, pp.11-13.
- PIERRET, J.-M. (1998) « Les dialectes de la Wallonie », *La Revue générale*, 5, pp.21-36.
- REMACLE, L. (1992) *La différenciation dialectale en Belgique romane avant 1600*, Liège, Droz.
- THIRY, Cl. (1997) « L'émergence du français. Le Moyen Âge et le XVIe siècle », in BLAMPAIN, D., GOOSSE, A., KLINKENBERG, J.-M. et WILMET, M. (dir.) *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot-Communauté française de Belgique, pp.103-125.